CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E54738** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2027**

ÉDITÉ LE **02/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1991
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/04/2026
Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ETIVAL CLAIREFONTAINE 380.957.852

Siret : **380 957 852 00011**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 88 3667 07

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 77810518

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77810518

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **SAS BIGEARD-SUBIL**

9 RUE DEVANT LA FORGE
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE

Téléphone : 03 29 42 04 57 **Fax :**
Portable : 06 07 72 80 27

Site Internet : https://www.chauffage-bigeard.fr
E-mail : jeanfrancois.bigeard@sfr.fr

Responsabilité légale :
BIGEARD DAVID PRÉSIDENT / SUBIL NICOLAS, LUDOVIC, VIRGILE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	14/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/12/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/11/2026 11:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.